



Canton du Valais

COMMUNE DE ST-MAURICE

Plan de la zone réservée "Place de la Gare"

selon les art. 19 LcAT et 27 LAT

Echelle 1:2'000

Décidé par le Conseil municipal en séance du 1^{er} mai 2019

Le Président



Le Secrétaire

Source : Office fédéral de topographie
Reproduction autorisée par le CC GEO - canton du Valais

Date	Projeté	Dessiné	Contrôlé
07.05.2019	AFD	JH	AFD
...
...
...
...
...

Auteur du projet :

bisa 
aménagement du territoire

Av. du Rothorn 10
3960 Sierre
+41 27 451 75 75
info@bisasierre.ch



R:\8120\PROJET\Aménagement_territoire\ARC\VIEW\MAP\ZoneRéservée_PlaceGare.mxd

Légende

Affectation du sol

 Zone réservée selon les art. 19 LcAT et 27 LAT (2.8 ha)

Zones à bâtir

-  zone vieille ville VV
-  zone centre ville CV
-  zone centre commerce CC
-  zone de locatifs (forte densité) R4
-  zone résidentielle (collective) R3
-  zone maisons individuelles R2
-  zone d'intérêt général A ZIG A
-  zone d'intérêt général B ZIG B
-  zone d'intérêt général semi-publique A
-  zone d'intérêt général semi-publique B

Zones agricoles

-  zone agricole I

Zones de protection

-  zone de protection du paysage d'importance communale
-  zone archéologique

A titre indicatif

Zones de danger d'inondation du Rhône *mises à l'enquête publique en octobre 2013*

-  danger résiduel

Zones de danger hydrologique

-  danger résiduel

Zones de danger géologique

-  danger élevé
-  danger moyen
-  danger faible
-  Limites communales

